



## Frais, dates et mises à jour

### Fiche de renseignements 2024

### Raisins et vignes

L'information contenue dans ce document s'applique aux variétés de raisins et de vignes suivantes : hybrides, labrusca et vinifera.

#### Mises à jour

##### Vous voulez modifier votre couverture?

Les clients devraient communiquer avec Agricorp au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette année, nous accepterons les modifications à votre couverture jusqu'au **2 janvier 2024** en raison du jour férié.

##### L'amortissement des rendements est désormais inclus dans votre couverture

Agricorp a collaboré avec l'industrie du raisin et les gouvernements pour améliorer la couverture du raisin en y ajoutant de façon permanente un facteur d'amortissement des rendements. Les rendements extrêmes ou inhabituels seront dorénavant rajustés à la hausse ou à la baisse afin de maintenir votre couverture stable et de refléter votre potentiel de production. Visitez [agricorp.com](http://agricorp.com) pour plus d'information

#### Frais

Les taux de prime de base pour l'Assurance-production sont fixés annuellement afin de refléter des facteurs comme le rendement antérieur du régime, les changements aux prix d'indemnisation et le montant de la Caisse d'assurance des produits agricoles de l'Ontario. Les gouvernements fédéral et provincial paient la totalité des frais d'administration, jusqu'à 60 % de votre production, y compris la couverture supplémentaire pour les pertes de vignes dues à la mort, et la totalité des coûts liés à la couverture standard pour les pertes de vignes dues à la mort.

## Taux de prime du client 2024 par niveau de garantie pour les catégories de raisins

Catégorie de raisin	Taux de prime du client par niveau de garantie (pourcentage de responsabilité totale)				
	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %
Hybride	1,67 %	1,92 %	2,23 %	2,59 %	3,24 %
Labrusca	2,74 %	3,14 %	3,65 %	4,28 %*	6,20 %*
Vinifera	3,41 %	3,91 %	4,55 %	5,94 %*	8,29 %*

\* Une portion de ce taux de prime est financée à un coût élevé. Le producteur paie une contribution d'environ 67 % de cette portion et les gouvernements fédéral et provincial contribuent à hauteur d'environ 33 %.

## Taux de prime du client et prix d'indemnisation 2024 pour les vignes

Catégorie de vigne	Couverture standard		Couverture additionnelle		Prix d'indemnisation (\$/vigne)
	Franchise (% de vignes)	Prime (% de la responsabilité totale)	Franchise (% de vignes)	Prime (% de la responsabilité totale)	
Hybride	12,5 %	Sans frais	5 %	0,20 %	20,99 \$
Labrusca	12,5 %	Sans frais	3 %	0,25 %	21,14 \$
Vinifera	12,5 %	Sans frais	8 %	0,08 %	18,63 \$

**Note :** Le document *Prix d'indemnisation 2024 pour les raisins* est disponible sur [agricorp.com](http://agricorp.com).

### Dates 2024

Responsabilité	Date limite
Demande ou modification d'une couverture	1 <sup>er</sup> janvier 2024
Rencontre avec l'expert en sinistres afin de confirmer votre inventaire, calculer votre prime et signer le contrat.	Printemps 2024
Paiement de la prime	1 <sup>er</sup> mai 2024
Déclaration des dommages	Dès qu'ils surviennent

#### Sauf erreurs ou omissions.

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions. Pour des obligations juridiques précises concernant l'Assurance-production, veuillez consulter le *Contrat d'assurance : Conditions générales*. Pour de l'information détaillée sur la collecte de renseignements et le traitement de dossiers, reportez-vous à la section E des *Conditions générales*.

#### Pour nous joindre

1 Stone Road West  
C. P. 3660 succ. Centrale  
Guelph ON N1H 8M4  
1 888 247-4999  
Télec. : 1 519 826-4118  
ATS : 1 877 275-1380  
[contact@agricorp.com](mailto:contact@agricorp.com)  
[agricorp.com](http://agricorp.com)

English version available.  
Formats accessibles disponibles.